

COMPTE-RENDU DE REUNION Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Présents : BOURVEN Claire, FLOCH Marion, LE MOIGNE Michelle, MONFORT Franck, Stéphanie QUINIOU, STEPHAN Marion.

Excusés : LE GALL Elen, Marion HUMILY.

Rédacteur : Sandrine VELLY

Date et heure : Mardi 21 mai 2024 13h30 – Salle du Conseil

1. Compte-rendu de la CSSCT du 13/02/2024

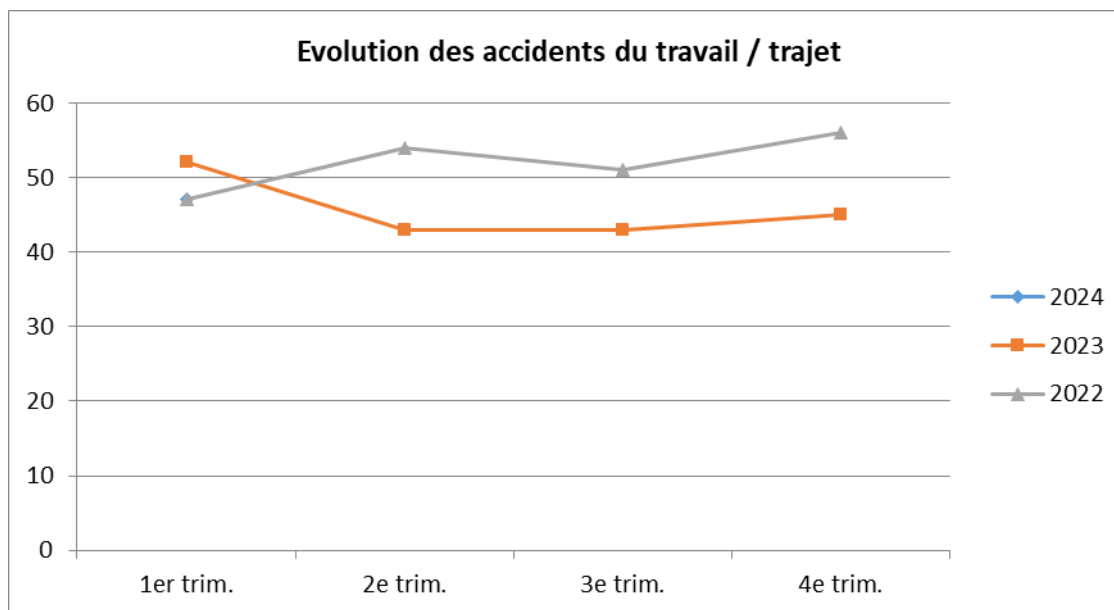
Mme Sandrine VELLY, Responsable de département RH, demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la CSSCT du 13 février 2024.

Il n'y a pas de remarques particulières sur le compte rendu.

2. Présentation des statistiques des accidents du travail du 1^{er} trimestre 2024

Mme VELLY présente les statistiques des accidents du travail du 1^{er} trimestre 2024.

2024	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	TOTAL
Médico-social	18				18
Ressources	8				8
Sanitaire	13				13
Social	8				8
TOTAL	47	0	0	0	47



Le nombre d'accidents du travail et d'accidents de trajet est de 47 au 1^{er} trimestre 2024, contre 45 au 4^{ème} trimestre 2023.

Par ailleurs, le taux de fréquence est en légère augmentation avec un taux de 28,3% contre 27,97% au 4^{ème} trimestre 2023, tout comme le taux de gravité qui atteint 0,66% contre 0,50% au 4^{ème} trimestre 2023. Cependant ces taux restent proches des moyennes de 2023, et sont toujours inférieurs à celles de 2022 qui étaient de 29% et de 0,72%.

Dans la globalité, nous pouvons constater que les données restent stables, sans augmentation significative.

Nouvelle classification CCN51 à compter du 01/07/03 :

C : cadre E : éducatif AS.M : assistante familiale
 AM : agent de maîtrise S : soignant INT : intérimaire
 A : administratif L : logistique

N°class.	Type de l'accident	Nombre	Groupe CCN 51							
			C	AM	A	E	S	L	ASM	INT
1	A.E.S (Accidents avec Exposition au Sang)	2	1	1						
2	Violence	3		1				2		
3	Manutention	22	1	1	1		14	5		
4	Machine et Matériel	3		1				2		
5	Déplacement	2		1		1				
6	Trajet	4	1			2		1		
7	Autres	11	1		3		5	2		

TOTAL	47
--------------	-----------

Les accidents de travail liés à la manutention restent les plus fréquents, ce qui est conforme aux tendances nationales que l'on retrouve au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Nous pouvons noter que des chutes de salariés ont fait l'objet de 7 déclarations d'accidents de travail, ces accidents ont été classifiés dans la catégorie « Autres ». Une étude plus approfondie par les animateurs préventions pourraient être menée afin d'identifier les origines de ces accidents et voir comment les éviter.

3. Restitution de l'enquête sur les Risques Psychosociaux identifiés au secteur social

Mme VELLY indique que les questionnaires QVT RPS présentés lors de la dernière CSSCT, ont été diffusés à l'ensemble des salariés du pôle social du 09 février au 15 mars. Les salariés avaient également la possibilité de demander un entretien individuel en présentiel ou par téléphone.

Le cabinet Arthur Hunt Consulting a fait une restitution au Comité de pilotage le 8 avril dernier, composé de Mme CHESNAIS, directrice du cabinet T2A Territoires, M. MONFORT, secrétaire CSSCT, Mme KERNEIS, cadre de santé, M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines et Sandrine VELLY, Responsable de Département Ressources Humaines.

Mme VELLY précise que la restitution sera également présentée au prochain CSE par Mme CHESNAIS, qui est la consultante ayant analysé les résultats, et qu'à cette occasion une présentation plus étayée sera faite.

Sur 173 questionnaires envoyés, 47 questionnaires ont été reçus et traités. Il y a eu 2 appels téléphoniques et 1 entretien individuel.

Parmi les répondant, une majorité était en CDI (39) et près de la moitié des répondants avaient 10 ans et plus d'ancienneté.

Mme VELLY présente ensuite toutes les réponses aux questions (annexe 1).

4. Actualité des travaux immobiliers et avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT et questions diverses des élus

a. Mesures suite à l'accident du travail du 26/01/2024 au sein du service rééducation du site de Perharidy

Le 26/01/2024, un accident du travail a eu lieu en rééducation, les faits suivants ayant été rapportés : lors de la désinfection du matériel de rééducation, l'assistante rééducation s'est pris les pieds dans le fils du chargeur d'un fauteuil roulant électrique.

Les élus demandent si le local peut être réadapté au vu de cet accident qui paraît lié à une problématique de place.

M. MORIN, Responsable des services techniques, indique qu'il est prévu d'installer fin juin 2024, un plan de travail en résine afin d'avoir un espace de désinfection identifié et d'éviter l'encombrement de cet espace.

b. Réparation du chauffage de la salle omnisports de Roscoff

M. MORIN précise qu'il n'y avait que 2 aérothermes qui fonctionnaient sur 4 du fait des travaux. Le service technique vient de changer les 4 aérothermes en préventif.

c. Installation de volets roulant électrique au sein du Foyer du Pont Neuf

M. MORIN répond que BMH, le propriétaire des bâtiments du Foyer du Pont Neuf, a été sollicité pour installer des volets roulants électriques.

d. Travaux à effectuer sur le seuil de porte de la salle à manger du site de Saint Jacques

M. MORIN n'était pas informé de cette problématique. Il va donc se renseigner et étudier la question rapidement.

e. Pannes récurrentes du véhicule PMR sur service d'ergothérapie

M. MORIN informe que les élus que le remplacement du véhicule est à l'étude et que plusieurs devis ont été faits pour un remplacement par un véhicule d'occasion.

f. Problématiques liées à la présence de fumeurs sous les fenêtres du service d'ergothérapie du site de Perharidy

M. MORIN indique que l'abri fumeur sera réinstallé à partir de début juillet au plus tard.

Il ajoute que le service technique installe l'abri fumeur à l'endroit qui est indiqué par la commission tabac.

Les élus ne trouvent pas l'emplacement de ce local adapté, car il serait trop éloigné des bâtiments, ce qui ne favoriserait pas leur utilisation par les patients notamment par temps de pluie.

M. MONFORT insiste sur le fait que les salariés ne doivent pas être exposés au tabac, que cela constitue du tabagisme passif. Sur le site de Perharidy, le service d'ergothérapie et la salle d'art thérapie sont concernés par ce désagrément.

g. Problématique de la salle de travail de l'art thérapeute du site de Perharidy

Le service technique s'est rendu dans le bureau afin de constater le problème de chaleur excessive et trouver des mesures correctives. M. MORIN indique que des actions ont été réalisées notamment l'arrêt du chauffage.

L'année dernière, la porte de son local a été changée pour qu'elle puisse être ouverte afin de permettre une ventilation de l'espace.

Le service technique va également vérifier la possibilité de mettre des films sur les vitres.

Si cela ne suffit pas, une peinture spécifique sera appliquée au-dessus pour renforcer l'étanchéité.

h. Date de début des travaux du site de Roscoff

Dès que les résultats amiantes seront consolidés, un nouveau planning d'exécution pourra être présenté.

i. Localisation de la salle de pause du site de Roscoff pendant les travaux

M. MORIN indique que la salle de pause salariés va être temporairement mutualisée avec la salle de pause de la dialyse, en attendant la réalisation de la salle de pause du personnel sur le parking (algéco avec terrasse).

Mme STEPHAN indique que l'équipe des ASH rencontre actuellement des problématiques pour trouver une salle de pause accessible aux heures où elles déjeunent.

Cette question doit être réévaluée en fonction de l'avancement des travaux.

j. Réglage de la luminosité dans la salle de soins du SMR Neurologie pour le personnel de nuit

M. MORIN indique qu'il va y avoir l'installation d'une lumière moins intense dans la salle de soins du service de neurologie pour le personnel de nuit. Il s'agira d'installation d'éclairage Syllvania Litghting avec un scénario de nuit, le but est d'utiliser les mêmes luminaires de jour comme de nuit.

k. Présence d'une fissure au niveau de la porte coupe-feu du SMR Pédiatrique du site de Perharidy

La fissure est présente depuis 2002. Elle est suivie par le service technique avec des mesures régulières. Il n'y a pas eu d'évolution dernièrement.

l. Information sur les nouveaux plans du SMR Pédiatriques du site de Roscoff

Les plans ont été réalisés en lien avec les équipes du SMR Pédiatriques. M. MORIN indique que la date de début des travaux n'est pas fixée, et ne pourra être connue tant que les résultats du diagnostic amiante d'un faux plafond d'une ancienne salle de bain ne seront pas arrivés. Le diagnostiqueur doit revenir vers la Fondation très prochainement.

5. Suite du travail de prévention des risques sur les situation d'alcoolisation en milieu professionnel

Le Docteur MAPTUE était d'accord pour rencontrer la CSSCT pour évoquer cette question. Elle proposait d'organiser un échange avec le Docteur BAUMANN, médecin du travail, car elles ont travaillé en concertation sur ce sujet en début d'année. Le Dr MAPTUE doit revenir vers Mme VELLY pour fixer une date.

M. MONFORT demande s'il serait possible d'inviter les autres médecins du travail.

Mme VELLY indique qu'elle les informera de l'ordre du jour et ajoute que les médecins du travail sont toujours invités en séance.

6. Présentation des DUERP du pôle médico-social et du pôle sanitaire 2023

Mme HENNOTE, Auditeur-rédacteur DUERP et Coordinatrice DUERP, présente la méthode utilisée par la Fondation pour la réalisation des DUERP 2023.

Ainsi, une échelle de cotation a été mise en place avec des niveaux de gravité de 1 à 6.

Chaque site est découpé en unité de travail en fonction des similitudes dans les métiers, ou selon les zones.

Chaque unité est ensuite traversée par un animateur prévention qui interroge les salariés.

Mme BOURVEN, élue SUD, demande si la CSSCT pourrait-elle être incluse dans les traversées des unités de travail ?

M. MONFORT estime que les DUERP sont faussés, car ils ne prennent pas en compte les avis et préconisations des élus de la CSSCT. Il demande si les responsables de site ont pris connaissance des comptes rendus de la CSSCT pour les intégrer aux DUERP.

Il indique que les élus vont prendre connaissance en détail des DUERP mis sur l'intranet pour le prochain CSE et ils vont vérifier si les alertes qu'ils ont faites en CSSCT sont bien inscrites dans le DUERP.

Mme HONNORAT, M. GUEGUEN et Mme BOU LAHDOU présentent leurs DUERP 2023 (cf. annexe 2).

Le pôle sanitaire poursuit ensuite avec la présentation de M. JEGO et Mme RIBEREAU (cf. annexe 3).

Pour le site de Ty Yann, un grand nombre d'actions seront réalisées en 2024 car liés à des investissements prévus cette année.

M. MONFORT demande si le DUERP identifie les risques liés aux RPS (propos et agissements sexistes, ou racistes) ?

Mme HENNOTE précise que les RPS doivent être mis dans les annexes. Ils ne peuvent pas être traités de façon individuelle.

Pour M. MONFORT, il y a un problème si les RPS qu'ils ont fait remonter plusieurs fois ne sont pas dans le DUERP.

M. JEGO précise que les RPS sont tout de même pris en compte, au plan de développement des compétences figure des formations en lien avec la prévention des RPS.